

Procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2011

Sont présents :

- M. Jean-Pierre DELCHEF, Président du CA
- M. Lucien LOPEZ, Secrétaire Général de l'AWBB
- Mme Isabelle DELRUE, Présidente du Département « relations avec les CP »
- M. José NIVARLET, Bernard SCHERPEREEL, Alain KAISON, Jacques RINGLET, membres du CA
- Mme Martine CORBISIER et M. Claude GHIEZEN (Liège)
- M. Olivier MONSIEUR et André DELEENER (Brabant)
- M. Guy HENQUET et Mme Carine DUPUIS-ETIENNE (Secrétaire) (Namur)
- M. Paul GROOS et Michel BALON (Luxembourg)
- M. Christophe NOTELAERS et Robert SONVEAUX (Hainaut)

Mme Isabelle Delrue, Présidente, ouvre la réunion à 19h20

1. Accueil des représentants et présentation du département.

J.- P. Delchef présente la nouvelle présidente du CDA, Mme Isabelle Delrue.

2. Approbation du procès – verbal de la réunion du 09/12/2010.

Bruxelles Brabant wallon : certains points déjà traités l'an passé le sont encore ce soir. M. Ringlet avait tenu des paroles pertinentes. Il s'étonnait que certains clubs puissent aligner 2 équipes régionales dans la même catégorie. Pourquoi ne pas limiter le nombre d'équipe à 1 par catégorie et par club ? Ce point sera débattu plus tard dans la réunion.

J.-P. Delchef : quel est le souhait de l'AWBB concernant la compétition des Jeunes ? Quel critère appliquer pour limiter le nombre d'équipes de jeunes par club ?

Mises à part ces remarques, le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3. Questions et propositions des différentes provinces.

3.1. Partie Administrative

3.1.1 Licences avec photos (CDA)

- Infos CPVP (commission pour la protection de la vie privée)

J.-P. Delchef et L. Lopez ont rencontré des membres de la Commission. Il est interdit d'imposer les photos. On peut persuader, influencer les 47000 membres de l'AWBB pour lutter contre la fraude. De plus, le numéro de registre national est tout aussi privé. Nous ne pouvons imposer aux membres de le donner. La Commission nous demande de supprimer la demande de ce numéro pour les affiliations. Les formulaires du site seront modifiés au 1/1/12. Les statuts seront modifiés (PC16) à l'AG de mars pour application au 01/07/2012.

Proposition de la Commission : si pas de photo, une carte d'identité, même pour un enfant de 6 ans, pourrait être demandée.

Liège : pas d'arbitre pour les U12. Il n'y a pas de contrôle.

Hainaut : certains arbitres de club vérifient, d'autres ne le font pas.

Luxembourg : rien n'est vérifié.

A l'avenir, nous serons beaucoup plus prudents. Nous poserons à la CPVP au préalable, les questions pouvant avoir une influence sur la protection des données personnelles

Pour la présente saison, il est donc désormais possible de faire des copies des licences.

Luxembourg : dommage de faire marche-arrière. Les clubs se sont adaptés.

L. Lopez : a remarqué que beaucoup clubs ne faisaient pas remplir de document préalablement à l'affiliation. Un document-type va être créé pour le 31 décembre.

3.1.2 Bilan des AP 2011 (CDA)

Un constat : si les assemblées se sont déroulées dans une bonne ambiance, J.-P. Delchef attire l'attention sur ce qui s'est mal passé :

- les modalités de votes non statutaires
- les modalités de vote des play-offs (les statuts correspondent-ils à la réalité)
- le rôle et les missions des vérificateurs aux comptes
- vote du PC89 (passage des joueurs d'une équipe de jeunes à l'autre dans la même catégorie jusqu'au 31 décembre)

3.1.3 Agenda des AP 2012 (CDA)

Hainaut : 26/05 – Namur : 11/05 – Liège : 11/05 - Brabant : 18/05 – Luxembourg : 25/05

3.1.4 Modifications statutaires 03-2012 (CDA)

En accord avec la Législative, le CDA donnera ses dernières modifications le 31/12.

Gros dossier : licences techniques

Idée : se voir la 1^{ère} semaine de décembre pour se servir au mieux de l'outil statutaire. La prochaine réunion du Département est donc fixée au 12 décembre à 19h00.

3.1.5 Ordre du jour type (CDA)

Un ordre du jour type a été établi. Il faut s'y tenir. Isabelle sera l'intermédiaire entre les provinces et le CA pour vérifier si l'ODJ est rédigé correctement.

3.1.6 Réunion des secrétaires des clubs (BBW)

Le CP Brabant fait annuellement une réunion de secrétaires. Il aimerait l'officialiser. Ce sont toujours les mêmes clubs qui viennent. Et les autres posent toujours des questions. Il aimerait que cela soit officialiser dans les statuts.

Luxembourg répond qu'on peut organiser deux AG par année.

Bruxelles Brabant wallon: désire que soit organisée une réunion pour les secrétaires uniquement.

Hainaut pense que le but ne sera pas atteint. Certains payeront l'amende et ne viendront pas. Il voit cela avec les réunions décentralisées. Lors de la dernière réunion décentralisée qui réunit 2/3 des équipes hennuyères, 8 clubs étaient représentés.

A Namur, on le fait pour les nouveaux. 3 clubs se sont présentés sur 15 appelés.

Proposition Lux : tout nouveau secrétaire devrait suivre une formation.

Bruxelles Brabant wallon : les secrétaires de CP savent-ils comment on se sert de l'Extranet ? A part s'ils sont secrétaire de club, ils n'ont pas d'accès. Il est donc difficile d'aider les clubs dans ces conditions.

3.1.7 Jour réunion ? (LUX)

Préférerait lundi ou jeudi. On l'a abordé. La prochaine réunion se déroulera un lundi.

3.2. Partie Compétition

3.2.1 *Promouvoir la sélection des meilleurs éléments dans les sélections provinciales: Il n'est pas normal qu'un joueur/joueuse ayant ignoré les sélections provinciales se retrouve en sélection régionale directement, la même année, alors que son refus de participer a affaibli la sélection de sa province. Un débat sur une modification statutaire nous semble nécessaire. (HT)*

Il faudrait trouver une méthode pour promouvoir les Sélections Provinciales. C'est le 1^{er} maillon de la chaîne. Le Hainaut rencontre quelques soucis et cela sape le travail de la Commission. Des joueurs refusent de venir aux Sélections et de participer aux JRJ jusqu'en mars. Mais ensuite, quelques jours après, leur nom apparaît dans les Sélections Régionales. C'est choquant vis-à-vis du Cp et des sélectionnés. Ce n'est pas la 1^{ère} fois que le problème se pose. Les JRJ sont une compétition et les provinces doivent pouvoir y être représentées par les meilleurs éléments.

L. Lopez : il faut lui interdire de jouer avec son club pendant les JRJ.

Hainaut dit qu'elle n'est pas sélectionnée puisqu'elle ne veut pas venir. A partir de quand peut-on empêcher quelqu'un de jouer avec son club ?

J.-P. Delchef précise que ce problème a déjà été abordé mais que les propositions ont été refusées.

Hainaut aimerait que si quelqu'un n'a pas participé aux JRJ (parce qu'il ou elle ne l'a pas voulu) qu'il ou elle ne puisse pas être repris dans la sélection régionale suivante à Pâques. Année civile ? Saison ?

A. Kaison fait remarquer que, si la personne a un problème personnel avec un coach, on ne peut pas la punir non plus.

J-P Delchef examinera la problématique avec la direction technique

3.2.2 *Le manque d'arbitres et son impact sur la compétition provinciale "jeunes": Est-il normal que l'on arrive à ne plus avoir suffisamment d'arbitres pour les juniors, cadets voire minimes provinciaux car une "certaine priorité" est donnée à la compétition jeunes AWBB jusqu'en pupilles? En effet, les jeunes provinciaux arrivent tout au bout de la chaîne de désignation, quand il reste des arbitres disponibles. Nous ne sommes plus d'accord de "sacrifier" la compétition provinciale jeune. Un juste équilibre doit être trouvé. (HT)*

Chaque province est concernée par le manque d'arbitres. Priorité : jeunes AWBB puis jeunes provinciaux. Combien reste d'arbitres pour le convocateur ? Souvent, les convocations sont vite suivies par les déconvocations. On va donc chercher les arbitres des jeunes provinciaux. Les juniors, cadets et minimes ne sont pas encadrés alors que des Pupilles Régionaux le sont.

Luxembourg précise qu'on peut ne pas convoquer des arbitres pour les jeunes régionaux et remettre les rencontres.

Hainaut : propose de désigner un seul convocateur pour tous les jeunes d'une province.

Liège : elle répète régulièrement aux clubs de bien jumeler les rencontres dans leur programme.

Bruxelles Brabant wallon : revient sur le fait qu'il y a trop d'équipes inscrites en Régionale. Régulièrement, des rencontres avec des résultats démesurés sont actés.

Hainaut : revenons au 1^{er} point. Les pupilles et minimes régionaux doivent-ils être prioritaires sur des rencontres de juniors et cadets provinciaux ? Liège commence à appliquer une certaine parité.

J.-P. Delchef : une solution serait d'étendre la période de la compétition.

Namur : fait remarquer que des arbitres préféreront siffler des rencontres de pupilles régionales à 18€ à la place des jeunes provinciaux, juniors ou cadets à 13€.

Bruxelles Brabant wallon : pense-t-on à de nouvelles pistes pour motiver les vocations arbitrales ? Pour le Niveau 1, ça va. Mais ces jeunes ne veulent pas passer au niveau 2.

Hainaut a programmé des cours accélérés et initié des recrutements. Ils viennent de lancer un appel à tous les clubs. Cela ne sert à rien.

J.-P. Delchef : tout le monde fait le même constat mais personne n'a de solution.

Luxembourg : le problème est que les clubs envoient des jeunes joueurs.

Namur : a proposé aux Parlementaires que les niveaux 1 ne comptent que 3 ans maximum pour le demi PC1. Cela obligerait les clubs à les faire passer au niveau 2.

Bruxelles Brabant wallon : il aimerait qu'on puisse nommer dans chaque club un responsable U12 qui dialoguerait avec le CP.

Réaction : Il est déjà difficile de trouver des bénévoles. Ne multiplions pas les demandes.

L. Lopez : il revient sur la formation. Elle n'est pas adaptée. Il est vraiment difficile d'arbitrer une rencontre quand on n'a que 6 heures de cours derrière soi.

Hainaut : pourquoi l'AWBB ne pourrait-elle pas faire une campagne d'arbitrage comme le football ?

J.-P. Delchef répond que le dossier est en cours et sera bientôt finalisé. La proposition de Namur est une base de réflexion aussi.

3.2.3 Dans le même cadre, programmer des matchs juniors ou cadets AWBB après 14h00 ou 16h00 devient de plus en plus problématique pour les convocations. (HT)

Abordé au point précédent.

3.2.4 Calendrier 2012-2013. Comme la saison dernière, le CP Hainaut souhaite une réunion de concertation entre les CP et les départements championnat et coupes AWBB afin de définir au mieux un calendrier commun et équilibré. (HT)

L'an passé, une réunion concernant la réalisation du calendrier a été organisée. Il aimerait que cette réunion soit encore prévue.

Luxembourg pense qu'il faudrait revoir les grilles aussi.

J.-P. Delchef répond que la réunion qui a eu lieu l'année dernière aura lieu cette saison également.

3.2.5 Meilleure collaboration avec le département qui contrôle les feuilles des divisions jeunes régionales. En effet, le CP désigne les arbitres pour la compétition jeunes AWBB mais n'a aucun retour sur la présence effective des arbitres désignés. Ne recevant pas les feuilles, le CP ne peut rien contrôler. Serait-il normal que le contrôle des présences soit plus sévère en provincial qu'en régional ? (HT)

Le convocateur convoque les arbitres en régionales mais n'a pas de retour ou très peu sur la présence effective des arbitres.

A. Kaison précise que Jean Dierckx fait le contrôle et communique ses remarques au Président du Département Arbitrage. Il précise que l'information peut être communiquée aux provinces.

Liège précise que c'est un avantage de disposer des feuilles de match (ex : vérification de la présence de joueurs dans le championnat provincial).

J.-P. Delchef aimerait que le fichier soit envoyé tous les mois aux provinces.

A. Kaison dit que cela dépend des possibilités du vérificateur. Avec le nouveau système d'archivage, on pourra disposer des feuilles de match. Le système sera opérationnel au 1^{er} janvier 2011.

3.2.6 Règlement moins de 12 ans (NAM)

Namur explique le règlement qu'elle aimerait mettre en vigueur. Il a été testé au BAB 2011 et a très bien fonctionné.

Hainaut regrette que des provinces n'appliquent pas tous le même règlement.

J.-P. Delchef précise que le nouveau projet en cours fait la part belle au 3 contre 3. Il propose que soit organisée une réunion technique.

3.2.7 *ROI PC 59.C : pour les jeunes (accord de l'adversaire obligatoire pour les modifications dans le w-e (LGE)*

N'est pas d'accord avec le fait de demander l'accord de l'adversaire. Ça n'a pas diminué le nombre de modifications.

Hainaut : cela ne pose pas de problème. Seuls 2 cas sur 195 ont été accordés pour un délai dépassé de non-réponse. Le but est d'éviter que des clubs mettent l'adversaire devant le fait accompli.

Namur : a décidé d'être intransigent sur le respect des statuts. On constate donc une nette diminution des modifications.

3.2.8 *Points sur les nouvelles règles pour la prochaine saison (ligne 3 points, chrono 24/14 sec. (LGE)*

Liège demande comment cela évolue-t-il dans les autres provinces ?

Hainaut : cela se met en route et les homologations suivent. Mais il rencontre des problèmes avec les sociétés qui effectuent les marquages. Mais il reste encore pas mal de terrains à faire.

Que faire avec les salles qui ne seront pas conformes au 1^{er} juillet 2012 ? Le CA répondra quand le problème se posera.

Chrono 24'/14' : il faut d'abord un accord avec la VBL. La réunion aura lieu prochainement.

3.2.9 *Grille compétitions (LUX)*

Le point a déjà été abordé précédemment.

3.2.10 *Nomination des Head Coaches provinciaux*

Pourquoi devoir postuler à nouveau pour son poste ?

Après la 2^{ème} JRJ, il faudrait un contact entre le Directeur Technique et le Comité Provincial pour

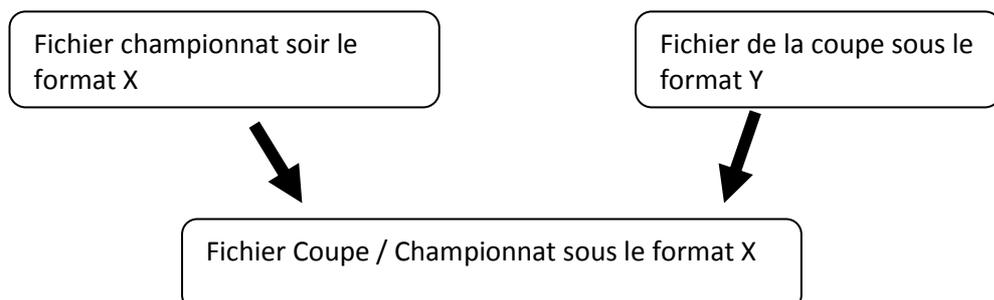
Voir si c'est OK

Objectif : Gagner du temps pour la préparation de la saison suivante. (BW)

Bruxelles Brabant wallon aimerait, après la seconde JRJ, que le head-coach soit directement confirmé dans sa fonction s'i donne satisfaction.

J. Nivarlet dit qu'il suffit au head-coach de lui adresser un simple mail pour faire part de sa demande de reconduction à son poste.

3.2.11



Simplification dans la manipulation

Même s'il y a 2 responsables de département, on peut inclure le tout dans un seul fichier (BW)

Bruxelles Brabant wallon : la structure des calendriers n'est pas la même. Il aimerait que les formats des calendriers soient uniformisés.

A.Kaison répond que dans Infomat on ne sait rien changer sans leur participation. Et cela coûte.

Bruxelles Brabant wallon précise que le travail qu'il fait pourrait l'être fait par l'AWBB.

B. Scherpereel a pris des renseignements dans les provinces et chacune travaille différemment.

Les demandes de chaque province sont donc différentes.

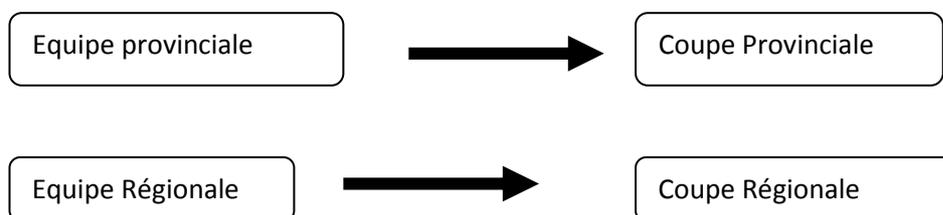
Bruxelles Brabant wallon aimerait que l'encodage des noms des clubs, notamment, soit le même dans tous les fichiers. Cela faciliterait le travail.

A. Kaison précise que le document vient du Secrétariat Général.

Luxembourg demande une dénomination simplifiée. Mais que fait-on quand il y a 2 clubs dans la même localité ? Certaines informations publiées sont inutiles. J.-P. Delchef précise qu'on peut masquer les colonnes. Brabant aimerait un et un seul fichier. B. Scherpereel reprecise que les autres provinces ne travaillent pas de la même manière.

J.-P. Delchef propose que ce point soit débattu lors de la réunion calendrier.

3.2.12 Inscription des équipes en Coupe AWBB



S'il y a trop peu d'équipes, on peut travailler sous un système de poule

Quelques résultats : 116 – 58 ou 155 – 22 (BW)

Bruxelles Brabant wallon : pense que toutes les provinces fonctionnent de la même manière : si on a participé à la coupe Régionale on ne peut pas participer à la coupe provinciale. Ne pourrait-on pas limiter la participation aux Coupes Régionales des seules équipes inscrites au championnat Régional ? On rencontre des résultats démesurés.

A.Kaison dit que les mêmes résultats sont vus dans les coupes provinciales.

Hainaut dit que la Coupe AWBB est la seule compétition où des équipes de différentes compétitions peuvent se rencontrer, hormis le championnat.

J.-P. Delchef rappelle la finale de la Coupe Pupilles filles en 2011 où une équipe de provinciale est arrivée en Finale.

Liège : les coupes provinciales juniors, cadets, minimes n'existe pas à Liège. Elle demande que les autres provinces transmettent au secrétaire leur règlement.

3.3. Partie Financière

3.2.1 *Budget organisation des JRJ : Organiser une JRJ avec un budget de 2000€ devient de plus en plus difficile étant donné que le budget effectif disponible pour l'organisation proprement dite n'est que de 1500€ (après avoir retiré les 500€ d'arbitrage). Lors de la dernière réunion du département jeune, le CP Hainaut a proposé que les 500€ d'arbitrage soient pris en charge par le département arbitrage. Cela peut entrer dans le cadre de ses responsabilités. Ce qui laisserait les 2000€ disponibles pour l'organisation proprement dite. (HT)*

Le Président du Hainaut a parlé avec J. Nivarlet : le budget des JRJ est amputé du quart par l'arbitrage. Ce budget pourrait-il être repris par le département Arbitrage ? Cela représenterait 1000€ par an. 500€ de plus permettrait une meilleure organisation. La dernière JRJ au Luxembourg a coûté plus de 2000€. Si on veut un budget de 2000€, il faut rogner sur certains points (sandwich par ex). Une solution est d'augmenter le budget à 2500€.

J.-P. Delchef demande aux provinces de lui envoyer le bilan financier des dernières JRJ.

Le Hainaut dit que le bilan envoyé serait dans les environs de 2000€ puisque les provinces ont fait leur budget en conséquence.

J-P Delchef prend note de la demande qui sera envisagée dans le cadre de rédaction du budget 2012.

3.2.2 *Calcul de la caisse de compensation chez les jeunes (point à confirmer !!! car dépend peut être de notre « spécificité » compétition jeunes) (LUX)*

Demande si les compensations se font par catégorie ou par série ? Les provinces de Namur, Liège et BBW les font par catégorie, le Hainaut par série. Tout dépend de la manière dont il est possible de créer les séries.

3.2.3 *Nombre de licences imprimées sur le document envoyé aux clubs (éviter le problème et le coût des « copies ») - proposition à 4 cartes sur un même document. (LUX)*

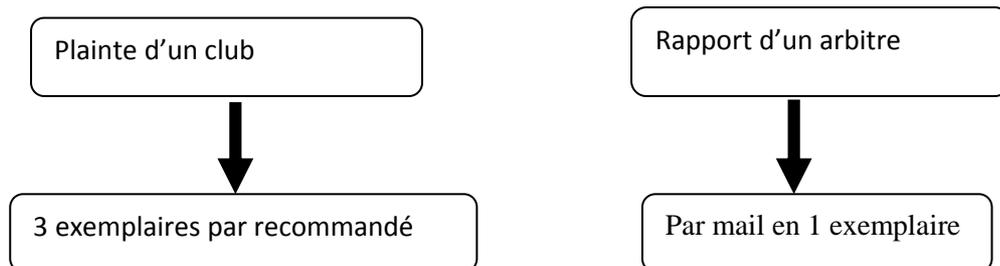
Luxembourg précise sa demande : comme un joueur peut être aligné dans 3 catégories, l'idéal est de disposer d'une carte par farde. L'autre exemplaire serait conservé par le club.

L. Lopez précise que le système est à l'étude : soit 4 copies soit format carte de banque.

3.4. Partie Juridique

3.4.1 *Procédure :*

- *Plainte d'un club*
- *Rapport d'un arbitre*



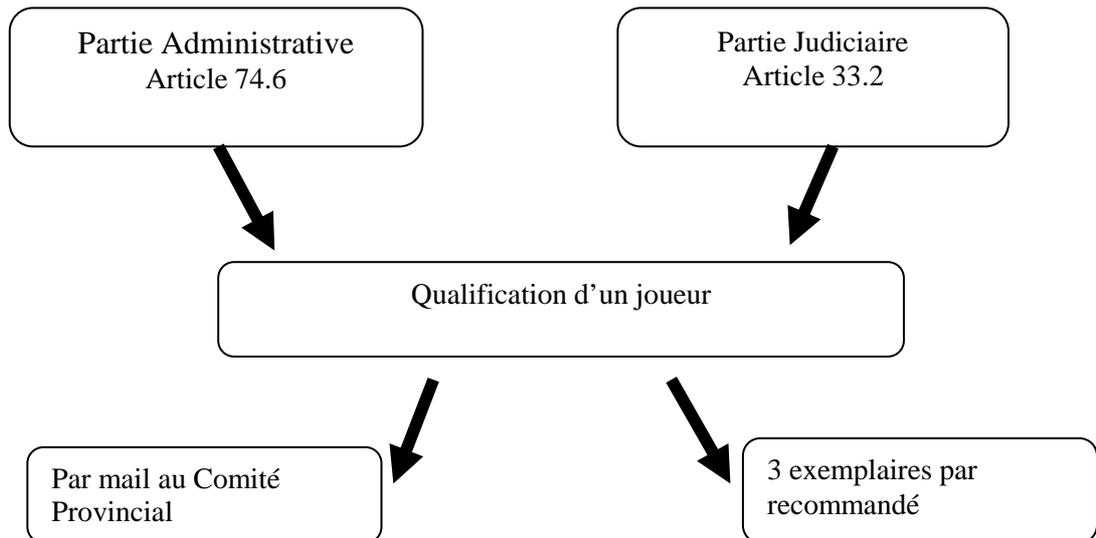
Serait-il possible d'uniformiser la procédure ? (BW)

Bruxelles Brabant wallon rappelle la procédure d'envoi des plaintes. Ne pourrait-on pas uniformiser et de donner aux clubs la même possibilité que les arbitres ?

L. Lopez demande si la signature du représentant du club est possible par mail ? Le problème se pose là.

J.-P. Delchef répond qu'avec l'archivage c'est possible. Cela résoudrait le problème. Chaque club aurait une boîte où le courrier pourrait être déposé. Le code d'entrée du secrétaire aura valeur de signature.

3.4.2



*Qui fait quoi et quand ?
Elaboration d'une liste ?
Uniformisation de la Procédure (BW)*

Bruxelles Brabant wallon : demande quelle est la différence entre demande d'information ou plainte ? quelle est la limite ?

Hainaut : le club envoie une demande au CP, il vérifie et met le forfait. S'il faut une enquête, une intervention du Judiciaire.

Bruxelles Brabant wallon : si le CP constate qu'il y a eu tricherie, que faut-il faire ? Il veut savoir quoi répondre aux demandes des clubs.

Conclusion : Sanction administrative = CP – sanction judiciaire = Conseil Judiciaire.

3.5. Divers

3.5.1 Action merci aux volontaires (CDA)

Sur le site de l'AWBB, le logo s'y trouve. Il demande que le Logo soit placé sur les mails officiels jusqu'au 31 mars. Le logo va être transmis aux CP.

3.5.2 Compteur site provinciaux (CDA)

Le compteur du site de l'AWBB a été lancé le 1^{er} juillet et affiche près de 10.000 visites par

semaine. Or, à la VBL, il y aurait 80.000 visites par week-end. Ce qui interpelle nos partenaires. Une première option serait d'ajouter les visites des différents sites.

Namur explique que le compteur peut être programmé de deux manières différentes : soit une personne par jour, soit un incrément à chaque visite de la même personne. Cela peut fausser le nombre réel de personnes cherchant des informations.

Le CDA demande l'accord des provinces pour entrevoir techniquement l'addition des visites sur les sites provinciaux.

3.5.3 Ajouter le logo et lien ETHIAS sur les sites provinciaux (CDA)

Lux demande quel est l'avantage de le faire ? Y a-t-il un retour direct ? Les CP prennent en charge les hébergements.

Hainaut et Namur font remarquer qu'ils ont refusé de mettre de la publicité sur leur site.

L'examen du coût de l'hébergement sera envisagé.

3.5.4 Manquements dans des réponses

LL demande que toute réponse aux clubs soit mise en copie dans l'archivage.

3.5.5 Tour de table :

Hainaut : demande où en sont les provinces au niveau des mutations administratives ? 70 au Hainaut et à Liège, 35 environ à Namur.

Bruxelles Brabant wallon : est-ce que l'autorisation du CA pour un junior de changer de club alors qu'il a joué pour un autre club fera-t-il l'objet d'une jurisprudence ? La décision a été motivée de manière à ne pas créer de précédent.

Liège : au niveau des intempéries, y a-t-il quelque chose d'uniformisé ?

A.Kaison explique la manière de procéder du Régional. Le vendredi, il prend contact avec les provinces pour faire le point.

Liège a promis aux clubs de prévenir le vendredi si les rencontres des jeunes sont remises.

Hainaut pense que c'est se créer des problèmes inutiles (remises pour rien).

Luxembourg : si le CP constate une infraction par une personne qui est à la table et qui n'est pas affiliée, qui reçoit l'amende ? Le club pour lequel il officie.

Namur : mutation administrative : ne pourrait-on pas les publier par ordre d'arrivée plutôt que par ordre alphabétique ?

L. Lopez répond qu'avant c'était par date.

Hainaut propose qu'on permette un enregistrement en excell que chacun traitera comme il le veut.

J.-P. Delchef conclut par le plaisir d'avoir accueilli deux nouvelles dames : la Présidente du CP Liège et la Présidente du Département « relations avec les CP ». Il leur souhaite le meilleur pour leurs tâches respectives. On se revoit donc le 12 décembre pour une prochaine réunion.

Fin de la réunion à 22h20.

Isabelle DELRUE
Présidente du département "Relations CP-CA"

Carine DUPUIS-ETIENNE
Secrétaire du Département

